

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1010 31 décembre 1941

n° 1010 31

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 décembre 1941

Numéro JO

n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro

31 décembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

M. Charbonnel, agent auxiliaire, précédemment détaché aux Contributions directes. est mis à la disposition du chef du Bureau des finances. Le maréchal des logis-chef Lafitte. en service au Bureau des finances, est mis à la disposition de l'administrateur des1 biens Costa. La gratification de 600 francs par mois qui lui a été allouée par décision n° 779 du 2 novembre 1941 cessera d'être imputée au budget local. M. Richard (Salvator), employé auxiliaire, actuellement à la disposition de l'administrateur des biens Costa, est mis à la disposition du commandant de cercle de Djibouti pour servir au Ravitaillement général qui supportera son traitement (2.000 francs par mois plus l'indemnité spéciale temporaire).